

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les plantes
Dublin (Irlande), 22 – 30 mars 2012

Espèces d'arbres

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PROGRAMME CONJOINT CITES/OIBT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le document PC19 Doc. 16.2 soumet, sous le même titre, un rapport d'activités sur le programme CITES/OIBT jusqu'en avril 2011. En marge de la 19^e session du Comité pour les plantes (PC19, 2011), le Comité consultatif du programme a réuni quelque 20 participants des pays participants, des donateurs, des ONG et des représentants des deux Secrétariats (OIBT et CITES).
3. Depuis la 19^e session du Comité pour les plantes, les deux Secrétariats ont travaillé ensemble à créer et finaliser une proposition de projet visant à rechercher des fonds pour la seconde phase de cette collaboration (voir en annexe les détails sur la seconde phase proposée). La première phase est considérée comme étant le programme de travail réalisé entre 2006 et 2011 grâce à la généreuse contribution de la Commission européenne et d'autres donateurs (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse, et secteur privé). Le budget total de la première phase a atteint plus de 4 millions d'USD.
4. Du 6 au 10 novembre 2011, les fonds restants de la première phase ont été consacrés au cofinancement d'une réunion du groupe de travail sur l'acajou à grandes feuilles et autres espèces d'arbres néotropicales. Cette réunion a été accueillie par le Guatemala à Petén et a abouti à de nombreux résultats, dont la détermination des futures étapes à suivre par les États des aires de répartition, comme des projets de rapports à la 20^e session du Comité (PC20, Dublin, 2012) et un projet de décisions pour la CoP16.
5. Suite à cette réunion, la 47^e session du Conseil de l'OIBT a eu lieu à La Antigua (Guatemala). A cette session, les Secrétariats de l'OIBT et de la CITES ont fait état conjointement des progrès accomplis en 2011, des inscriptions récentes aux annexes de bois et d'espèces d'arbres tropicaux, et du type de produits contrôlés par la CITES. Le Secrétariat de l'OIBT a indiqué que Madagascar avait proposé son assistance dans le cadre du programme CITES/OIBT de renforcement des capacités pour appliquer les nouvelles inscriptions et décider des éventuelles espèces dont l'inscription à l'Annexe II pourrait être proposée à la CoP16. Par la suite, la sixième session du Comité consultatif s'est réunie et a évoqué les événements récents intervenus depuis la 19^e session du Comité pour les plantes.
6. Le Conseil de l'OIBT s'est accordé sur les décisions suivantes, qui touchent au travail conjoint réalisé dans le cadre du programme OIBT/CITES:
 - Un financement partiel de 180.000 USD a été approuvé pour la Phase II de la mise en œuvre du programme thématique de l'OIBT/CITES sur les essences arborées et la transparence du commerce et des marchés (TMT).
 - Un financement partiel de 50.000 USD a été approuvé pour le programme de travail bisannuel de 2010-2011 concernant l'élément touchant au renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES pour continuer d'assister les membres dans la mise en œuvre des dispositions qui découlent de l'inscription d'essences à bois.

- Pour l'amélioration de la coopération entre l'OIBT et la CITES, il a été décidé de continuer d'assister les membres dans l'application de la CITES aux essences à bois inscrites. Suite à la décision 5(XLVI), *Mécanisme pluridonateurs pour faciliter une meilleure coopération entre l'OIBT et la CITES*, de nouveaux subsides de la Commission européenne, d'un montant de 7.268.000 USD (5.000.000 d'EUR), sont envisagés pour une période de quatre ans pour le programme CITES/OIBT de renforcement des capacités qui a commencé en 2006. Des contributions à l'OIBT d'autres donateurs, d'un montant de 3.634.000 USD (2.500.000 EUR) durant la même période sont requises, avec 1.817.000 USD (1.250.000 EUR) pour chacune des périodes bisannuelles.¹
- Enfin, il a été signalé que l'OIBT prévoit d'accueillir une réunion ou de tenir un stand d'information en marge de la CoP16 entre autres forums pertinents (Rio +20; COFO, etc.).

7. Le Comité est invité à prendre note du présent rapport.

¹ Tous les montants en USD mentionnés dans ce rapport sont approximatifs car les montants finals varieront en fonction du taux de change au moment où le Secrétariat de l'OIBT recevra les fonds.

SECONDE PHASE PROPOSEE POUR LE PROGRAMME OIBT/CITES
VUE D'ENSEMBLE

1. Une deuxième demande de subsides a été soumise par l'OIBT à la CE en 2011, pour un budget total de 7,5 millions d'EUR, afin que l'OIBT continue son travail de renforcement des capacités relatif à la CITES. Cette activité recherche des contributions d'autres donateurs afin de répondre à l'exigence de la CE qu'un tiers du montant total demandé provienne d'autres sources.
2. Le programme continuera d'être appliqué au niveau des pays en augmentant le nombre d'espèces couvertes pour inclure d'autres espèces d'arbres et non ligneuses inscrites aux annexes CITES, et en élargissant la couverture à d'autres Etats d'aires de répartition d'espèces préoccupantes. Cette activité sera supervisée par un Comité consultatif composé de représentants des donateurs, des pays visés, des Secrétariats de l'OIBT et de la CITES, et des parties prenantes du commerce et de la société civile. Actuellement, plus de 15 activités dans des pays, avec des budgets totalisant plus de 2 millions d'USD, attendent un financement par le biais de ce programme.
3. Certains des résultats escomptés sont que les pays aient de meilleurs inventaires ou types d'inventaires pour les espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES, que des systèmes de repérage et de suivi soient en place pour ces espèces, que des ateliers régionaux de formation et de partage des expériences soient organisés, et qu'il y ait moins de suspensions de commerce des espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES et une plus grande capacité des pays à formuler des avis de commerce non préjudiciable pour ces espèces.
4. Tous les pays visés sont des Parties à la CITES et/ou des pays membres de l'OIBT.
5. Durée: 48 mois.
6. Budget: 7,5 millions d'EUR, dont un tiers devra être obtenu de donateurs autres que l'Union européenne.